



Annexe 2

Demande de certification de déplacement de matériel réglementé à l'égard du scarabée japonais en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* et de l'Arrêté ministériel relatif au scarabée japonais

Avant de remplir votre demande, veuillez consulter les liens ci-dessous, car ce sont des outils qui vous aideront à déterminer si un certificat de circulation est requis pour le matériel que vous souhaitez déplacer au Canada.

- [Intervention coordonnée pour éradiquer le scarabée japonais en Colombie-Britannique](#)
- [Exigences phytosanitaires visant à prévenir la propagation du scarabée japonais \(*Popillia japonica*\), au Canada et aux États-Unis \(D-96-15\)](#)
- [Arrêté ministériel relatif au scarabée japonais](#) pour les villes de Burnaby et Vancouver, Colombie-Britannique

Envoyez la demande complétée par courriel à BCPF.Japanese.Beetle@inspection.gc.ca.

À la réception d'une demande dûment remplie, la délivrance d'un certificat de circulation peut prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. Si vous avez besoin de plus d'espace pour fournir l'information requise au formulaire, veuillez joindre des pages additionnelles à la demande. Veuillez-vous assurer que le nom requérant/personne ressource se retrouve sur chaque page additionnelle.

Veuillez noter que les demandes incomplètes peuvent entraîner un retard dans ce processus.

Vous pouvez communiquer avec l'ACIA au **604-292-5742** ou par courriel à BCPF.Japanese.Beetle@inspection.gc.ca pour toute question concernant ce formulaire.

Je souhaite recevoir un certificat de circulation par: <input type="checkbox"/> Fac-similé _____ <input type="checkbox"/> Courriel _____	
Nom du requérant / de la personne ressource	Nom de l'organisation/entreprise (le cas échéant)
Adresse de l'organisation/entreprise	Code postal
Ville	Province
Numéro de téléphone	Courriel



Annexe 2 (suite)

Description du ou des produits à déplacer hors de la zone réglementée: <input type="checkbox"/> 30 cm du haut du sol non perturbé <input type="checkbox"/> Sol de 30 cm ou plus de profondeur, ou sol sous une surface imperméable <input type="checkbox"/> Plantes enracinées avec terre attachée <input type="checkbox"/> Parties de plantes en surface (réglementées du 15 juin au 15 octobre) <input type="checkbox"/> Autre, veuillez décrire: _____	
Utilisation finale du produit: <input type="checkbox"/> Élimination <input type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Plantation	
<input type="checkbox"/> Déplacement/expédition unique <input type="checkbox"/> Déplacements/expéditions multiples	
Pour déplacement/expédition unique Date de début prévue: Date de fin prévue:	Pour déplacements ou expéditions multiples Date de début prévue: Date de fin prévue:
Adresse d'origine du produit (adresse du lieu de travail)	Adresse(s) de destination du produit
Comment avez-vous entendu parler des restrictions de déplacement liées aux scarabées japonais?	
Comment avez-vous entendu parler des restrictions de déplacement liées aux scarabées japonais? Je certifie que je suis le requérant sur cette demande et que je me conforme aux exigences de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et du <i>Règlement sur la protection des végétaux</i> , y compris l'article 30 de ce règlement, et que les renseignements fournis dans la présente demande de certificat de circulation sont véridiques, exacts et complets. Les renseignements recueillis dans ce formulaire peuvent être accessibles ou protégés en vertu des dispositions de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection de la vie privée</i> .	
_____ Signature du requérant	_____ Date
_____ Écrivez votre nom ici	_____ Nom de l'organisation/nom de l'entreprise

Les renseignements que vous fournissez sur ce document et dans les pièces jointes sont recueillis par l'ACIA en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*, dans le but de délivrer un certificat de circulation. Les



renseignements personnels seront protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CFIA/PPU-115. Les renseignements peuvent être accessibles ou protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.